Arrêté n° 26062

Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Les Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-4-030 du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale,
Considérant l'intérêt de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal,

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction

Monsieur Robert BONNEFOY conseiller municipal, est délégué pour exercer, sous l'autorité du maire, les fonctions relatives :

- à la **sécurité publique**, incluant notamment :
 - suivi des dispositifs de prévention,
 - relations avec les forces de sécurité,
 - participation aux commissions de sécurité ;
- à la **délimitation et gestion du foncier communal**, incluant :
 - suivi des opérations de bornage,
 - relations avec les géomètres,
 - gestion des litiges de limites de propriété,
 - suivi administratif des dossiers liés au domaine communal.

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des compétences définies à l'article1, délégation est donnée à Monsieur Robert BONNEFOY pour signer :

- les courriers administratifs relatifs à ces domaines ;
- les actes non réglementaires, pièces et documents afférents ;
- les demandes de renseignements, avis et correspondances techniques.

Sont exclus de la présente délégation :
- les arrêtés réglementaires,
- les décisions engageant juridiquement la commune, sauf mention expresse.

Article 3 – Publication et entrée en vigueur

Le présent arrêté sera :
- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au représentant de l'État.
-

Il entre en vigueur à compter du 23 mars 2026.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26062-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67276

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Les Rousses, le 23 mars 2026
Le Maire,

Christophe MATHEZ

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26062-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67276